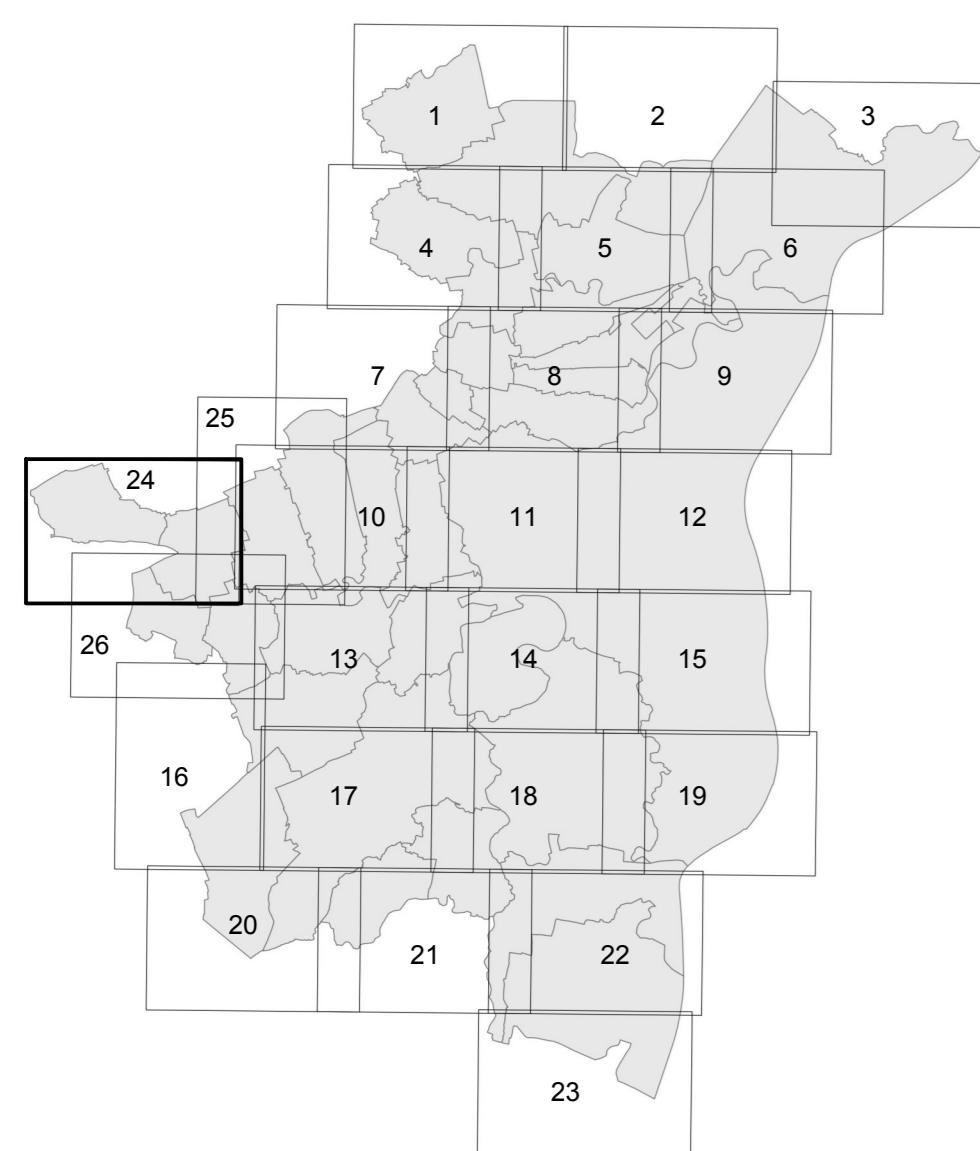


EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

6. REGLEMENT GRAPHIQUE
6.1. PLAN ZONAGE

DOSSIER APPROUVE LE 31 mai 2024 - Modification N°4

ADEUS

Strasbourg.eu

LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES
PLAN DE ZONAGE

<p>ZONAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> --- Limite commune --- Limite de quartier --- Limite de zone <p>UB3 Désignation de la zone</p> <p>SMS1 Désignation du secteur pour la mixité sociale (et règlement écrit)</p> <p>STL1 Désignation de servitude de taille de logement (et règlement écrit)</p> <p>12mET Hauteur maximale autorisée des constructions à l'échelle de toiture</p> <p>15mHT Hauteur maximale autorisée des constructions hors tout</p> <p>■ Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)</p> <p>EMPLACEMENTS RESERVES</p> <p>⊗ Emplacement réservé et emprise</p> <p>⊗ BIS 24 Désignation de l'emplacement réservé : indication commune/quartier et numéro (et site des emplacements réservés)</p> <p>⊗ Emplacement réservé pour la mixité sociale</p> <p>⊗ BIS HT Désignation de l'emplacement réservé pour mixité sociale : indication commune/quartier H et numéro (et site des emplacements réservés)</p> <p>⊗ Tracé de principe des futures voies et emprise</p> <p>AUTRE DISPOSITION</p> <p>⊗ Projet d'Aménagement Global</p>	<p>REPERAGE GRAPHIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Périmètre de la Ceinture verte - périmètre élargi ■ Périmètre de la Ceinture verte - loi de 1990 ■ Espace boisé classé ■ Espace contribuant aux continuités écologiques ■ Espace planté à conserver ou à créer ■ Jardin de devant à conserver ou à créer ○ Alignement d'arbres à conserver ou à créer ○ Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer --- Marge de recul et cote --- Bande constructible et cote ■ Ensemble d'intérêt urbain et paysager ■ Bâtiment exceptionnel ■ Bâtiment intéressant ■ Ensemble de façades remarquables ■ Clôture soumise à dispositions particulières ■ Ligne de construction ⊗ Secteur de point de vue et cote altimétrique de construction
---	---

Nota1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan
 Nota2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU
 Plan Local d'Urbanisme de l'Euro-métropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan de zonage

